ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hausse spectaculaire du superéthanol E85

Question écrite n° 4570

Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le prix du superéthanol E85. De plus en plus de Français décident de rouler à l'éthanol pour des raisons économiques mais aussi environnementales. La part du bioéthanol dans le marché des essences a bondi de + 33 % en 2022. Les véhicules roulant avec ce type d'essence atteint 6,8 % de part de marché. Le bioéthanol est composé de 65 % à 85 % d'éthanol et 15 % à 35 % d'essence. Sa fabrication se fait à partir de végétaux riches en sucre et en amidon. En France, il est produit avec du maïs (50-55 %), du blé (35 %) et de la betterave (23 %). De l'essence sans-plomb SP95 est ajoutée en fin de fabrication. Le bioéthanol est présenté comme une alternative plus écologique aux carburants traditionnels. Il produit en effet 60 % moins de gaz à effet de serre. Sa production se révèle également plus respectueuse de l'environnement. La France fait partie des pays européens à avoir massivement investi dans la production de bioéthanol. Elle est le quatrième producteur mondial de biocarburants et le *leader* européen. La France s'est également engagée dans un programme de développement des biocarburants avec l'objectif d'augmenter progressivement leur incorporation dans les carburants traditionnels. Pourtant, au cours des 12 derniers mois, le superéthanol a augmenté, à la pompe, de 39,18 % en moyenne en France métropolitaine, avec un bond de 15,42 % ces 30 derniers jours. Dans certaines stations du Nord de la France, le prix affiché est parfois supérieur au diesel. Les taxes sur le superéthanol sont évidemment avantageuses pour promouvoir les alternatives aux carburants classiques. Il provient pour une grande partie du territoire. Les consommateurs ne comprennent pas une telle hausse de prix. D'autant que tout le monde s'accorde à penser que, le jour où les Français basculeront massivement sur l'électrique ou le superéthanol, l'État devra compenser par une nouvelle fiscalité. Aussi, il lui demande quelle explication il peut avancer pour expliquer cette hausse.

Données clés

Auteur : M. Olivier Falorni
Circonscription : Charente-Maritime (1re circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4570
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 janvier 2023, page 191
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)